****

**ÉCOPERFORMANCE**

**BIOÉNERGIES**

**RAPPORT DE MISE À JOUR ANNUELLE**

|  |  |
| --- | --- |
| Participant : |  |
| Numéro de dossier : |  |
| Titre du projet : |  |
| Site du projet : |  |
| Version du document : |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Rédigé par : |  |  |  |  |
| Date : |  |  | Signature de l’ingénieur |  |

**Table des matières**

[Section 1 – Détails du projet 4](#_Toc148009976)

[1. Description sommaire du projet 4](#_Toc148009977)

[2. Description du scénario de référence 4](#_Toc148009978)

[3. Description de la méthode de quantification des GES et mise en œuvre du plan de surveillance 4](#_Toc148009979)

[4. Déclaration GES 5](#_Toc148009980)

[5. Approvisionnement en bioénergie pour les projets ayant bénéficié d’une aide dans le cadre de la conversion vers des bioénergies 5](#_Toc148009981)

[6. Principales conclusions 5](#_Toc148009982)

[Section 2 – Mise à jour des résultats du projet 6](#_Toc148009983)

[Annexes 6](#_Toc148009984)

**Comment préparer ce document**

Dans le cadre du programme, et afin de confirmer la pérennité des résultats du projet, vous devez produire, une fois l’an et pour toute la durée de votre engagement, un rapport de mise à jour annuelle. À cette fin, le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) met le présent gabarit à votre disposition pour assurer une certaine uniformité dans la préparation des documents que les participants doivent produire. Une fois rempli, ce document constituera un rapport de mise à jour annuelle complet, répondant aux exigences du programme.

Le gabarit est en format Word. Vous n’avez qu’à remplir chacune des sections, sans tenir compte du nombre de caractères utilisés. Si une section ne s’applique pas à votre projet, vous n’avez qu’à y inscrire la mention « sans objet ».

Des instructions ont été ajoutées au début de certaines sections du gabarit afin d’en faciliter la compréhension. Ces instructions peuvent être retirées du document final.

Une fois le gabarit rempli, actualisez la table des matières à l’aide de l’outil de mise à jour de votre logiciel.

MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Adresse courriel : [transitionenergetique.affaires@mern.gouv.qc.ca](mailto:transitionenergetique.affaires@mern.gouv.qc.ca)

Version du 3 octobre 2023

© Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

# 

Ce gabarit de rapport doit servir pour compléter la première année de surveillance, et ce seulement si le mesurage inclut au rapport de projet est inférieur à une année complète. Autrement, si le rapport de projet comprend les données de mesurage d’une année complète, il n’est pas requis de remplir ce rapport-ci. Les rapports abrégés peuvent nous être transmis.

# Section 1 – Détails du projet

## Description sommaire du projet

### La description du projet présentée ici doit normalement correspondre à celle présentée dans le rapport de projet transmis au MELCCFP à la fin des travaux.

## Description du scénario de référence

### La description du scénario de référence présentée ici doit normalement correspondre à celle présentée dans le rapport de projet transmis au MELCCFP à la fin des travaux. Toutefois, si des modifications ont été apportées au scénario de référence initial, vous devez en donner les détails en précisant toutes les hypothèses que vous avez retenues.

## Description de la méthode de quantification des GES et mise en œuvre du plan de surveillance

### La description de la méthode de quantification présentée ici doit normalement correspondre à celle présentée dans le rapport de projet transmis au MELCCFP à la fin des travaux. Toutefois, si des modifications y ont été apportées, vous devez en donner les détails en précisant toutes les hypothèses que vous avez retenues.

### Vous devez également confirmer que le plan de surveillance proposé dans le projet a été mis en œuvre conformément aux indications qui y étaient mentionnées.

## Déclaration GES

### La déclaration GES doit permettre de confirmer :

### au moyen de la source indiquée dans le scénario de référence, le niveau des émissions de GES résultant des consommations des combustibles, exprimées en tonnes de CO2e, pour la période couverte par le rapport;

### au moyen de la source indiquée dans le projet, le niveau des émissions de GES, exprimées sur les mêmes bases;

### les réductions totales des émissions de GES en découlant.

### Vous devez ainsi déclarer que le projet est conforme au plan de projet établi et que les réductions des émissions de GES sont réelles et qu’elles ont été mesurées et vérifiées par la mise en œuvre du plan de surveillance

## Approvisionnement en bioénergie pour les projets ayant bénéficié d’une aide dans le cadre de la conversion vers des bioénergies

### Vous ne devez remplir cette section que si le projet est une conversion vers des bioénergies.

### Décrivez la source d’approvisionnement en bioénergie, le tonnage, son humidité et son fournisseur et toute autre information pertinente.

## Principales conclusions

### Énumération des principales conclusions.

# Section 2 – Mise à jour des résultats du projet

### Dans cette section, vous devez remplir et joindre le rapport des résultats du plan d’implantation des mesures qui fait partie du fichier Formulaires de projets, tous deux accessibles sur le [site Web](http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca).

# Annexes

### Tout document à l’appui de votre rapport de mise à jour annuelle peut être joint en annexe, de même que toute information permettant de compléter ou de préciser les données apparaissant dans l’une ou l’autre des sections précédentes.

### Veuillez noter que les contrats d’approvisionnement en bioénergie doivent être joints en annexe.